

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **79 (1943)**

Heft 44

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Séance de la Commission administrative de l'Educateur.* — VAUD : *Candidats au C. C. — Ecole primaire et questions scolaires. — Musée scolaire.* — GENÈVE : *Société genevoise de travail manuel.* — U. I. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Allocations pour 1943.* — JURA : *Correspondant jurassien. — Convocations.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : HENRI BAUMARD : *Le développement de la radio scolaire en temps de guerre.* — G. A. : *A propos d'une thèse.* — A. TABAN : *Le vanneau huppé.* — INFORMATIONS : *Pour l'éducation professionnelle des estropiés.* — RÉCITATION : VIO MARTIN : *Petit bateau.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'« ÉDUCATEUR »

Samedi 4 décembre s'est tenue à Lausanne la séance annuelle de la *Commission administrative de l'« Educateur »*. Chaque section était représentée par son président ou sa présidente, et par le ou la correspondante au *Bulletin*. La nouvelle section genevoise, l'*Amicale des Ecoles enfantines* (U.A.E.E.) n'avait délégué que sa présidente. Le correspondant jurassien, M. V. Moine, ayant renoncé à ses fonctions, la S.P.J. l'a remplacé par M. Perrot, instituteur à Grandval.

Rudhardt, rédacteur de l'*Educateur* est retenu chez lui par la maladie. Son absence est vivement regrettée et les meilleurs vœux sont formulés pour un prompt et complet rétablissement. Un télégramme de sympathie lui fut d'ailleurs expédié à l'issue de la séance.

Son rapport sur la marche de la *partie pédagogique de l'« Educateur »*, ainsi que celui de Grec pour la *partie corporative* sont adoptés sans objection, avec remerciements à leurs auteurs.

Une discussion approfondie suivit sur la tenue générale de l'*Educateur*. Le président Junod, au nom du Comité central, développe certains points précis. D'abord la question de la *partie pratique* que doit contenir notre organe. *Un certain nombre de pages de l'Educateur sont réservées à la partie pratique, destinées à orienter par des directions, des modèles, des exemples, des textes, des exercices, etc., l'enseignement des diverses disciplines du programme des écoles primaires*, dit l'article 12 du règlement de l'*Educateur*, établi en 1937.

Actuellement nombre de collègues estiment cette *partie pratique* insuffisante. La développer leur paraît nécessaire, encore qu'ils ne se rendent pas exactement compte des difficultés à surmonter. L'*Educateur*

est servi aux membres du corps enseignant vaudois, genevois, neuchâtois et jurassien. Autant de cantons, autour de programmes et de façons différentes de les concevoir et de les appliquer. Beaucoup d'instituteurs de ces divers cantons sentent un besoin pressant de se documenter, d'être guidés, aidés dans leur enseignement. Les sources où ils puisaient sont actuellement taries : les revues pédagogiques françaises ne leur fournissent plus la matière utile à la préparation de leurs leçons.

Ce besoin s'est manifesté dans quelques cantons par des mouvements divers : quelques collègues vaudois publient des *Leçons pratiques* ; à Genève, des *Feuillets de documentation* sont en circulation ; le Jura bernois a le *Bulletin pédagogique de la S.I.B.* Mais toutes ces publications, de conception et de composition cantonales, sont adaptées aux programmes cantonaux. Cependant, n'y aurait-il pas possibilité d'étendre leur influence, les mettant à la portée de tous les instituteurs romands ? Ne pourrait-on pas concentrer tous ces efforts, toutes ces bonnes volontés dispersées, et ne serait-ce pas le rôle de l'*Educateur* de réunir dans sa *partie pratique* une synthèse de ces publications régionales, sinon de publier des extraits convenant à l'ensemble romand ? Ce ne sont pas des leçons toutes préparées qu'on demande, mais de la documentation, des résultats d'expériences faites ou des essais à tenter.

Il serait toutefois faux de prétendre que l'*Educateur* n'a rien fait ou ne fait rien dans ce domaine : sa *partie pratique* existe. Le rapport de Rudhardt relève qu'à « maintes reprises il a demandé de toutes parts qu'on veuille bien lui envoyer les préparations de leçons bien réussies, au lieu de les garder jalousement au fond d'un tiroir ». Son appel n'a été que peu entendu, et il le renouvelle.

De cette longue et intéressante discussion, il ressort que l'*Educateur* s'efforcera de développer sa *partie pratique* par la publication d'une documentation pouvant être utilisée par les maîtres de toute la Romandie. Une concentration de ces efforts dispersés dans les divers cantons est nécessaire ; une prise de contact entre les dirigeants des divers mouvements existants est jugée nécessaire. Elle ne manquera pas de donner d'heureux résultats. En outre, chaque section est invitée à désigner un correspondant — ce pourrait être le bulletinier — chargé de recueillir et de fournir au rédacteur une matière propre à enrichir cette *partie pratique* désirée.

Quant à la partie générale de l'*Educateur*, l'idée du Comité central de demander une collaboration occasionnelle à des personnalités littéraires et scientifiques en dehors du corps enseignant est admise : rien ne doit être négligé pour hausser la valeur de notre journal.

La question de l'ordonnance des matières est reprise. Tandis qu'au Comité central il semble logique que les articles d'ordre général et s'adressant aux lecteurs sans distinction de régions paraissent en tête

du journal, la grande majorité des délégués demande que le statu quo soit maintenu. En faisant paraître la *Partie corporative* avant la *Partie pédagogique*, le caractère de notre journal est bien spécifié : c'est avant tout un organe de défense corporative.

Reste encore à étudier une diffusion plus grande de l'*Educateur*, étendant son rayon d'action dans d'autres cantons ou dans les autres ordres de l'enseignement. Le Comité central ne perd pas de vue ce problème.

En levant cette longue séance, le président Junod releva le sérieux comme aussi la cordialité qui ne cessèrent de dominer la discussion, de laquelle il ne saura résulter que du bien pour notre association.

Toutes les questions débattues avaient fait l'objet d'une étude préalable par le Comité central, réuni le matin. Au cours de cette séance, le président Junod rendit compte des deux réunions de la commission chargée de l'étude du *postulat Roth* (secours aux instituteurs au chômage). L'*Educateur* renseignera sur les mesures qui sont envisagées pour trouver place aux 2000 collègues suisses qui ne trouvent pas d'occupation définitive.

Quelques autres problèmes furent encore traités, entre autres ceux du *Secours aux instituteurs victimes de la guerre*, des relations de la S.P.R. avec tous les cantons romands, etc.

C. G.

VAUD

CANDIDATS AU C.C.

Nous rappelons aux sections que les candidats au Comité central doivent être annoncés au Comité central avant le 15 décembre 1943 dernier délai.

Le *Bulletin* du 4 décembre annonçait la candidature de M. Maurice Margot, instituteur à Bougy, présenté par la section d'Aubonne.

Dans sa séance du 27 novembre, le C.C. avait également enregistré une candidature : celle de M. Marcel Badan, instituteur à Trélex, présenté par la section de Nyon. Après le 15 décembre, le C.C. donnera la liste de tous les candidats qui seront présentés à notre assemblée générale du 30 janvier 1944.

Le comité.

ECOLE PRIMAIRE ET QUESTIONS SOCIALES (suite) ¹

L'école, et au-dessus d'elle, l'Etat, ont, envers l'enfance délaissée, un devoir social qu'ils ne remplissent pas ou insuffisamment.

On me dira que l'enfant appartient à la famille et rien qu'à elle. Sans doute, à condition que la famille existe, qu'elle veuille s'occuper de l'enfant ou qu'elle puisse le faire. Je lisais dernièrement un article

¹ Voir *Educateur*, nos 41, 42 et 43.

dans un quotidien jurassien où l'auteur constatait entre autres :
« L'enfant appartient à ses parents, d'abord. Mais il est assez rare que ceux-ci cherchent à exercer leurs droits... si ce n'est lorsqu'un conflit s'élève entre l'école et l'écolier !

» Les parents tiennent si peu à leur droit naturel qu'ils accusent sans cesse l'école de ne pas faire son devoir !

» — Comment vous éduque-t-on en classe ? A quoi sert donc l'école ?

» La majorité des parents répondent — c'est énorme ! — qu'ils ont autre chose à faire qu'à s'occuper des gosses !

» Il convient de rappeler, ici et là, les parents à leurs devoirs. C'est ce que M. Henri David faisait dernièrement dans une revue d'éducation :

» Le premier devoir des parents n'est pas d'envoyer leurs enfants à l'école.

» Il n'est pas davantage, il est encore moins, de se tourner vers l'Etat pour lui demander de pourvoir à l'éducation nationale.

» Le premier devoir des parents est d'élever leurs enfants.

» Si le rôle du père et de la mère se bornait à la procréation, il serait bien vite terminé.

» Mais ce rôle ne fait que commencer à la naissance de l'enfant. L'éducation est une paternité continuée. Elle est le propre du père et de la mère. Elle constitue leur devoir d'état.

» On peut les aider à remplir ce devoir. On n'a pas le droit, on n'a pas non plus la possibilité de les remplacer.

» Certes ! Mais que faire : neuf familles sur dix abdiquent totalement. Il faut bien, en pratique, que l'Ecole s'en mêle... »

Or que fait l'école ? — Elle offre cinq à six heures de leçons journalières puis elle met les enfants à la rue, sans se demander ce qu'ils deviennent et s'ils ne trouveront pas la porte de la maison fermée à leur retour.

(A suivre.)

MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

En conformité au règlement, le Musée sera fermé et le service du prêt suspendu pendant les vacances du Nouvel-An de l'Ecole normale, soit jusqu'au 17 janvier 1944. Nous invitons nos collègues qui désiraient utiliser du matériel durant cette période à faire leurs commandes avant le 16 courant.

Alb. C.

GENÈVE

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Annonce de cours.

Les cours suivants seront organisés dès la rentrée de janvier 1944 si le nombre des inscriptions le permet.

Travail manuel.

1. *Travail du papier et du mi-carton*, emploi de matériel de fortune, de déchets. Durée 8 séances : M. Th. Foex.
2. *Modèles réduits* : construction du modèle scolaire « Pilote 1 ». Durée 8 séances : M. W. Breithaupt.
3. *Sculpture « à la suédoise »* (travail à la gouge). Durée 8 séances.
4. *Emploi des outils à travailler le bois* : maniement correct, entretien, aiguisage (démonstrations par spécialiste), confection d'exercices-types. Durée 4 séances.

Conditions (fournitures à part) :

Cours 1, 2 et 3 : membres de notre groupement Fr. 5.— ; non-membres Fr. 8.—.

Cours 4 : membres Fr. 2.— ; non-membres Fr. 5.—.

Ecole active.

5. *Centres d'intérêt et observations de sciences naturelles* (8 séances).

Notre enseignement primaire doit se fonder en partie sur la connaissance du milieu où vit l'enfant, où il fait ses expériences, où il alimente ses intérêts. Les observations sur ce qui l'entoure et les travaux qui s'y rapportent donnent à son activité scolaire un caractère concret, vivant et pratique.

Les leçons prévues montreront aux participants comment on peut intéresser les élèves à l'histoire naturelle au cours des promenades et à l'aide d'un matériel très simple. Des exemples de centres d'intérêt signaleront la variété des exercices auxquels ils ont donné lieu dans les classes où ils ont été expérimentés.

a) *Observations de sciences naturelles* : MM. Jean Simonet et John Chambordon.

b) *Centres d'intérêt* (pour le degré inférieur et le degré moyen) : M^{me} Fert (« l'automne », « bébé ») ; M^{lle} Monney (« l'alimentation », « les moyens de transport ») ; travaux d'élèves, démonstrations, exercices de français appropriés.

Conditions.

Chaque partie (a ou b) : membres Fr. 3.— ; non-membres Fr. 6.—.

Le cours entier (a et b) : membres Fr. 5.— ; non-membres Fr. 8.—.

Les collègues (dames ou messieurs) qu'intéresse l'un ou l'autre de ces cours sont priés de se trouver à l'école du Grutli, salle 9 au 1^{er} étage, le lundi 13 décembre, à 17 h., pour échange de vues et choix des jours.

Le Comité.

U.I.G. — MESSIEURS

Les membres de l'U.I.G., section des messieurs, sont convoqués en **assemblée générale** le

mardi 14 décembre 1943, à 17 heures précises au Café de la Terrasse, place Longemalle.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du comité.
3. Ramassage de bois mort. (Rapport de Borel et Uldry.)
4. Allocations d'automne et allocations pour 1944.
5. Proposition individuelles.

Ed. G.

NEUCHÂTEL**ALLOCATIONS POUR 1944.**

Dans sa session ordinaire de novembre, le Grand Conseil a discuté et adopté, en le modifiant sur deux seuls points, le projet concernant les allocations de renchérissement pour 1944 présenté par le Conseil d'Etat. Dans ces conditions, le décret pourra être appliqué dès le premier janvier 1944, demande de referendum réservée, bien entendu.

Les normes mensuelles prévues par le gouvernement sont les suivantes :

célibataire, veuf ou divorcé	fr. 50	(55)	43,75
marié, veuf ou divorcé ayant ménage	» 80	(90)	70,—
par enfant ayant moins de vingt ans	» 26,25	(30)	26,25

Le Conseil d'Etat ne s'est donc pas rallié aux propositions soumises par la « Fédération des fonctionnaires » que nous rappelons entre parenthèses dans la seconde colonne du tableau ci-dessus. Dans la colonne suivante figurent les chiffres des allocations pour 1943.

Le régime des allocations consacré par le vote du Grand Conseil occasionnera pour l'Etat une charge nouvelle de fr. 122 500,— portant à fr. 905 000,— le total des allocations à verser en 1944. Il faut y ajouter la part des communes pour le corps enseignant. L'adoption de nos revendications aurait entraîné un surcroît de dépenses s'élevant à fr. 100 000,— qui, au dire du gouvernement, excéderait les possibilités matérielles de l'Etat et de la plupart des communes. De plus, il arriverait, paraît-il, que, dans la majorité des cas, on dépasserait les taux normaux d'ajustement des salaires établis, comme on le sait, par la Commission consultative fédérale créée pour les questions touchant la rétribution du travail. Nous pardonnerions volontiers, quant à nous, ce péché à la république neuchâteloise.

Il est juste de remarquer, en effet, que le plan des allocations pour 1944 permettra à plusieurs catégories de fonctionnaires de jouir d'un ajustement supérieur à la cote fédérale. Ce sera le cas pour les instituteurs mariés et les fonctionnaires à traitement modeste ayant des charges de famille. Au haut de l'échelle, en revanche, l'augmentation n'atteint pas le niveau établi par la commission de ci-dessus. Les exemples cités à ce propos par le rapport du Conseil d'Etat montrent que le taux de l'augmentation diminue au fur et à mesure que s'élève le traitement, mais qu'il s'accroît en proportion des charges de famille, ce qui est équitable et conforme aux vues de notre fédération.

Mais ces exemples font ressortir encore un autre point qui a été

sérieusement controversé au Grand Conseil. Ils révèlent que si les fonctionnaires mariés bénéficient, en général, d'un taux d'augmentation dépassant les normes fédérales, il n'en est pas de même pour les célibataires. Les taux qui les concernent n'atteignent pas les limites fixées par la Commission des salaires. Les insuffisances se tiennent entre 0,4 % (instituteurs à traitement minimum) et 5,6 % (fonctionnaires de première classe). Pour les instituteurs qui touchent le traitement maximum, le déficit est de 3,1 %. Au bas de l'échelle, l'écart n'est donc pas considérable. Les calculs d'où nous tirons ces chiffres ont été établis pour la période 1939-1944.

Le dépassement du taux normal dont bénéficient les pères de famille et une partie des mariés sans enfant oscille entre 0,9 % et 9 % (cantonnier, deux enfants, tr. minim.) Il s'élève à 8 % pour l'instituteur marié, deux enfants aussi et traitement de début.

Dans certains cas les deux taux s'équilibrent ; il en est ainsi pour nos collègues qui ont deux enfants et sont au traitement maximum. Pour les fonctionnaires de la classe supérieure remplissant les mêmes conditions, l'augmentation n'atteint pas le point d'équilibre ; il s'en faut de 5,8 %.

Ces chiffres n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur relative. En effet, peu après la publication du rapport du Conseil d'Etat de nouvelles normes d'ajustement ont été établies par la Commission fédérale. Adaptées aux prix du jour, elles sont en augmentation sur les précédentes ; mais elles ne modifient pas sensiblement la situation.

Il en résulte que les allocations des célibataires proposées par le Conseil d'Etat s'éloignent un peu plus du taux normal tandis que s'atténuent les dépassements dont profiteront encore quelques catégories de fonctionnaires mariés.

Certains députés ont vivement insisté pour qu'on fasse la part plus belle aux célibataires et mariés sans enfants. Le gouvernement s'y est refusé estimant qu'il faudrait alors diminuer les allocations familiales.

Le moment, en effet, n'est pas propice pour toucher à ces allocations qui ont fait l'objet de nos revendications et dont la nécessité se justifie même en temps normal. Chacun conçoit, pensons-nous, qu'une rémunération du travail même suffisante ne saurait couvrir les besoins d'une famille. Si l'on ne veut pas que les bonnes paroles que suscite le problème de la famille restent à l'état de patois de banquet, il faudra maintenir le régime des allocations familiales. Qu'on les demande plus tard à une autre source que l'Etat, à une caisse spéciale, comme il en est question, alimentée à la manière des caisses de compensation, cela importe peu, pourvu que dans la crise actuelle elles ne subissent aucune mutilation.

Le Conseil d'Etat a cependant refusé d'augmenter ces allocations et de les porter de fr. 26,25 à fr. 30,— ainsi que le demandait la Fédération. Deux raisons lui ont dicté ce refus. D'une part ces allocations sont les plus élevées parmi celles que les cantons versent à leur personnel ;

d'autre part une augmentation de leur montant aurait aggravé les différences relevées plus haut dans la rétribution des fonctionnaires, suivant qu'ils sont mariés ou non, bien qu'appartenant à la même classe. Nous pouvons nous incliner devant ces arguments qui nous paraissent plus probants que ceux dont il a été fait usage pour combattre les chiffres proposés par la « Fédération » quant aux allocations de renchérissement proprement dites. Comme nous l'avons dit, les possibilités matérielles de l'Etat ont été mises en avant. Nous ne pouvons apprécier la valeur d'un élément très élastique qui se prête à une défense aisée d'un front financier.

Constatons en terminant que le gouvernement a cédé un peu de terrain sur deux points seulement.

Il a admis d'abord un amendement portant suppression de toute réduction sur les allocations familiales.

D'autre part, il s'est rallié à la proposition de ne réduire le montant des allocations de renchérissement que pour des traitements supérieurs à fr. 6000,— au lieu de fr. 5000,—. Ces réductions sont fixées comme suit : 5 % sur les traitements de fr. 6000,— à fr. 8000,— ; 10 % sur ceux qui dépassent cette dernière somme.

Ces taux de réduction ne sont donc plus applicables aux allocations pour enfants mineurs.

Il nous restera à dire quelques mots sur les mesures qui concernent les bénéficiaires de pensions.

J.-ED. M.

JURA

CORRESPONDANT JURASSIEN

M. Virgile Moine, correspondant de S.P.J. au *Bulletin*, nous avise qu'il renonce à ses fonctions. Il estime qu'après dix ans d'activité le moment est venu de céder la place « à un jeune ». Nous regrettons cette décision et remercions M. Moine de l'intérêt qu'il a porté à notre journal. Ses chroniques jurassiennes, encore que trop rares, intéressaient vivement nos lecteurs.

Nous saisissons l'occasion pour féliciter M. Moine de sa récente élection au Conseil national.

Pour lui succéder, la S. P. J. a appelé M. Perrot, instituteur à Grandval, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. *Réd.*

CONVOCATIONS

VAUD

Morges : Dames, répétition de gymnastique, vendredi 17 courant, 16 h. 45.

Yverdon-Grandson : Gymnastique, vendredi 17 courant, 17 h. ; leçon commune à 17 h. 30, assemblée générale : ordre du jour important. Rendez-vous à la nouvelle halle.

GENÈVE

U. I. G. - Messieurs : Assemblée générale, mardi 14 décembre, 17 heures, café de la Terrasse, place Longemalle.

Société genevoise de travail manuel : Séance lundi 13 décembre, 17 heures, école du Grutli.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RADIO SCOLAIRE EN TEMPS DE GUERRE

Si dans nombre de pays les buts et les principes de la radiodiffusion scolaire ont été modifiés et développés par suite de la guerre, les expériences faites antérieurement ont gardé, cela va sans dire, toute leur valeur : partout la radio scolaire est considérée comme un *complément* à l'enseignement, comme un *auxiliaire* de l'instituteur, comme une source d'information nouvelle et un stimulant du travail intellectuel dépassant les moyens d'action ordinaires dont disposent les écoles et le corps enseignant.

Une récente publication de l'Union internationale de radiodiffusion à Genève ¹ va nous montrer par ailleurs quel développement considérable de la radio scolaire les événements actuels ont suscité, quel rôle cette technique nouvelle a été appelée à jouer temporairement, dans certains pays, en tant que substitut de l'enseignement scolaire ordinaire. Il va bien sans dire que ce n'est là qu'un état de choses provisoire. Mais les expériences faites contribueront certainement au développement futur de la radio scolaire.

De tels essais, il est vrai, sont déjà intervenus en période de crise. Ainsi, lors de l'épidémie de paralysie infantile qui sévit aux Etats-Unis et en Australie en 1937, on sait que les écoles furent fermées et remplacées par un enseignement radioscolaire obligatoire donné avec le concours de la presse et selon un plan d'études élaboré par les autorités scolaires. Les journaux publiaient les programmes d'enseignement et des extraits des cours. Des instituteurs spécialement désignés commentaient les émissions consacrées surtout à la géographie, au calcul, à l'histoire et à la langue maternelle. Dès la réouverture des classes, les élèves subirent des épreuves portant sur cet enseignement, épreuves qui donnèrent dans l'ensemble de bons résultats.

D'ailleurs l'Australie, par la suite, a conservé une forme d'enseignement où la radio scolaire est complétée par des cours par correspondance.

Depuis l'entrée en guerre du Japon, la radio scolaire, dans ce pays, remplace aussi pour de nombreux enfants évacués, l'enseignement donné en classe.

En Nouvelle-Zélande, certains élèves reçoivent une fois par semaine des leçons par radio destinées à compléter les cours. Des initiatives semblables ont été prises dans plusieurs états américains, qui rendent

¹ R. d. Reding : *Le développement de la radio scolaire en temps de guerre*, publiée par l'U. I. R. à Genève.

un très grand service à la jeunesse éloignée de tout centre éducatif.

Mais dans les pays où par suite de la guerre les écoles ont dû être fermées partiellement ou totalement, et dans ceux où une grande partie de la jeunesse a été évacuée et placée dans l'impossibilité de poursuivre normalement ses études, les conditions radiophoniques se sont compliquées.

En Finlande, l'activité des écoles et de la radio scolaire fut tout d'abord complètement suspendue. Mais à la fin de janvier 1940, la radio finnoise mettait au point un vaste plan d'enseignement par radio destiné aux écoliers demeurés à leur foyer ou évacués. Trois programmes avaient été prévus : un pour les classes élémentaires, un pour les divisions inférieures et moyennes des écoles primaires, un pour les divisions inférieures et moyennes des écoles secondaires. Pendant quatre mois tout l'enseignement se trouva ainsi entre les mains de la radiodiffusion. Grâce à l'appui de la presse et de tout le pays, cette véritable Ecole de la Radio trouvait dans les journaux la plan éducatif à suivre, ainsi que l'essentiel des instructions y relatives. Outre l'enseignement général, les élèves des écoles secondaires bénéficièrent de leçons de finlandais, de suédois, d'allemand et d'anglais. On peut évaluer à 125 000 ou 150 000 le nombre des élèves primaires et secondaires qui les ont suivies. Depuis, la Finlande, qui jouit de l'une des organisations radioscolaires les plus anciennes, et qui a fait dans ce domaine des expériences concluantes, a pu la reprendre et la développer si bien qu'elle se trouve aujourd'hui à la tête de toutes les institutions radioscolaires.

En France également, les fondements de la radio scolaire ont dû être complètement modifiés par suite des hostilités. De nombreux élèves avaient été évacués et vivaient repliés et dispersés dans beaucoup de régions dépourvues d'écoles. Pour les élèves des écoles secondaires particulièrement handicapés, on inaugura, en décembre 1939 déjà, un enseignement par correspondance à Paris, puis à Clermont-Ferrand d'où les cours étaient propagés en France dite non occupée.

La radio scolaire ordinaire, qui jusqu'alors complétait l'enseignement des deux premiers degrés des écoles publiques, fut supprimée et remplacée par un programme adapté à la nouvelle forme d'enseignement par correspondance, qu'il avait pour mission de compléter. En avril 1940, on comptait 7500 élèves inscrits, dont 5317 élèves secondaires. Le corps enseignant comprenait 100 professeurs et instituteurs, et 52 correcteurs.

Ces émissions comportaient un enseignement postscolaire destiné aux élèves désireux de compléter leurs connaissances après les classes primaires et traitant d'histoire, de géographie et de science appliquée, un enseignement technique portant sur la comptabilité, les sciences appliquées, l'anglais commercial, un enseignement du second degré

portant sur la littérature, le français, le latin, le grec, la récitation et le théâtre ainsi que sur les mathématiques, la philosophie élémentaire, les langues modernes. Les élèves recevaient à l'avance des brochures où figuraient tous les exercices à pratiquer. Depuis janvier 1943, ces cours radioscolaires ont été complétés par l'Ecole au Foyer consacrée spécialement aux enfants et aux adolescents dans l'impossibilité de fréquenter une école.

En Grande-Bretagne, le programme radioscolaire a subi, aussi, d'importantes modifications dues à la guerre et aux conditions de travail très différentes selon les localités. Dans certains districts, il n'y avait plus d'écoles. L'enseignement, l'expérience l'a prouvé, est fort contrarié par les raids, mais plus encore par la menace des bombardements que par les bombardements eux-mêmes. Les fréquentes interruptions dans l'horaire, pour permettre aux écoliers de descendre dans les abris, exige beaucoup de souplesse et un grand sens d'adaptation de la part du corps enseignant. La radio scolaire obligée à un horaire strict est passablement contrariée par cet état de choses. Toutefois un certain nombre d'écoles ont été dotées de récepteurs dans les abris mêmes, afin de distraire les élèves dans l'attente anxieuse des bombardements.

La radiodiffusion scolaire avait pour but essentiel, jusqu'à cette période, de fournir un complément à l'enseignement normal. Mais dans les localités où les écoles ont été fermées par suite des raids, elle a été utilisée avec succès comme substitut à cet enseignement. De petits groupes d'enfants se réunissent chez des particuliers. Les instituteurs vont d'un groupe à l'autre, donnant leurs leçons en tirant profit des émissions de la façon la plus judicieuse. Une brochure « Laissez les enfants écouter la radio » donne des conseils aux parents sur la manière de diriger l'écoute radiophonique. Les maîtres interviennent auprès d'eux pour qu'ils mettent régulièrement leurs récepteurs à la disposition de la jeunesse.

Le programme scolaire est conçu en fonction de deux éventualités : il sert de complément à l'enseignement scolaire, ou bien il le remplace partiellement ou totalement.

En Italie, en 1940, on décida de conserver durant les vacances d'été une émission radioscolaire hebdomadaire. Durant la période où les classes furent fermées faute de combustible, la radio scolaire donna un programme comportant 70 leçons destinées aux élèves primaires et secondaires. Les enfants ne disposant pas de récepteur devaient se grouper chez ceux en possédant un. Près de 300 000 écoliers et écolières suivirent ainsi les émissions. Afin de remplacer l'enseignement pour les enfants évacués ou éloignés, on institua aussi l'Ecole de la Radio. Par l'écoute régulière de ces programmes, les enfants évacués ou loin des écoles ont été en quelque sorte regroupés en un certain nombre

de classes. Ils se sont rapidement habitués à l'écoute et ont pu ainsi poursuivre leurs études. En général, les familles se sont montrées favorables à cet enseignement par radio, permettant volontiers aux enfants ne disposant pas de récepteur de le suivre chez elles.

En Suisse, on se le rappelle, les écoles furent fermées du 12 janvier au 18 février 1943 en vue d'économiser le combustible. La radio scolaire en profita pour diffuser douze émissions spéciales. Fidèle à ses principes, elle offrit non pas des leçons proprement dites, mais des montages, des causeries et des séances musicales commentées, qui ont certainement élargi les horizons des enfants, tout en les distrayant.

Tels sont les aspects des possibilités qu'offre la radio scolaire en temps de guerre et qui permettent de pressentir déjà quelles seront ses tâches dans l'après-guerre.

HENRI BAUMARD.

A PROPOS D'UNE THÈSE

« Le sport et l'école ».

M. Philippe Kourth, professeur au collège de Vallorbe a défendu ce printemps à l'Université de Lausanne, une thèse de doctorat intitulée *le Sport et l'Ecole*.

Le sous-titre de l'ouvrage ¹ « Contribution à l'étude de la formation de l'adolescent » nous invite à placer le sujet sur un plan général et philosophique.

L'auteur, qui a été professeur d'internat pendant neuf ans au Rosey près de Rolle, puis a enseigné quatre ans à Choate School en Amérique, s'est rendu compte de l'action capitale que peut exercer une personnalité sur la formation d'un caractère d'enfant. Toutefois pour que cette influence soit supportable et devienne même désirée, il faut dissiper le conflit de base qui oppose presque toujours le maître et l'élève.

M. Kourth constate que les raisons de ce conflit ne sont pas inhérentes aux *personnes* en présence, mais proviennent avant tout du fait que professeurs et enfants vivent dans deux mondes différents d'intérêts. Il s'agit donc en matière d'éducation de trouver des *terrains de rencontre*, où l'activité naturelle de l'élève coïncide avec celle du maître. La place de sport, terrain de rencontre, n'est pas un mauvais jeu de mot. C'est une réalité psychologique solidement éprouvée.

Dans un premier chapitre intitulé *Historique*, l'auteur constate que l'exercice appliqué, baptisé *sport* par l'époque moderne, constituait l'essentiel de l'éducation physique des anciens. La gymnastique abstraite, dite plus tard gymnastique suédoise, poursuit un but exclusivement hygiénique. Elle est faite d'exercices à vide qui sont loin de satisfaire pleinement les désirs de lutte et de jeu de l'enfant.

¹ Librairie Rouge, Lausanne, Imprimerie commerciale.

Au deuxième chapitre *L'éducation physique et le Sport*, l'auteur tente de prouver que les sports médicalement surveillés et régulièrement exercés sont non seulement aptes à développer toutes les virtualités physiques de l'adolescent, mais qu'ils atteignent encore son âme même et engagent sa personnalité totale. On peut vraiment parler dans ce domaine d'éducation fonctionnelle. Des médecins et des pédagogues singulièrement compétents appuient ce point de vue.

Mais c'est dans *l'Education morale et le Sport*, troisième partie de l'ouvrage, que l'auteur expose son idée-maîtresse. Le sport, de par sa simple pratique, développe certaines qualités morales : goût du risque, de l'action, volonté, modestie, sincérité. Bien dirigé, il peut inculquer des qualités sociales : respect mutuel, courtoisie, coopération, dévouement. La valeur essentielle du sport, en tant qu'agent d'éducation morale réside dans le fait que l'enfant qui joue consent à la *règle*, obéit ainsi à une loi morale à sanction *immédiate* et prend l'habitude de certaines réactions. Toutefois les qualités acquises sur le terrain ne vont pas se transposer automatiquement dans la vie quotidienne. Mais si le maître de classe est en même temps maître sportif, il sera avec quelques chances de succès l'agent de cette transposition.

M. Kourth montre en effet, dans son dernier chapitre *Le sport et l'école*, le prestige qu'a sur ses élèves le maître de classe sportif. L'auteur pense qu'il importe peu que l'instituteur ou le professeur soit un « as » partout. Ce qui compte c'est qu'une *liaison* se soit opérée affectivement sur le terrain qui agit comme *dénominateur commun* entre l'éducateur et son élève. Le nouvel esprit ainsi créé a des chances de subsister en classe si le maître s'efforce de créer un « climat » qui se rapproche de celui qui règne sur le terrain. Les autres branches d'enseignement peuvent profiter largement ainsi de l'ambiance sereine amenée par la pratique de l'exercice en commun.

L'auteur résume ses idées par les quatre thèses suivantes qui lui paraissent immédiatement réalisables.

1. L'exercice doit être situé sur le plan philosophique, c'est-à-dire ne pas être considéré uniquement comme agent d'éducation physique, mais devenir surtout un moyen de façonner le caractère et la conduite.

2. Les maîtres ordinaires entraînés à cet effet dispensent l'exercice.

3. L'exercice appliqué à tendance franchement sportive constitue l'essentiel de l'activité physique de l'adolescent.

4. L'école procure chaque jour une heure d'exercice à l'enfant.

On pourra s'élever contre les abus du sport moderne, formuler des réserves sur la valeur du sport considéré comme unique facteur d'éducation physique, signaler le danger d'une morale sportive autonome, craindre que le maître de classe ne puisse pas toujours être un « sportif ». La thèse de M. Kourth, psychologiquement fouillée, riche de suggestion

et d'enseignement n'en arrive pas moins à son heure. L'école, qui doit prendre sa part de responsabilité dans le malaise moderne, devra établir demain des rapports normaux entre les maîtres et les élèves, c'est-à-dire des rapports basés sur une loyale collaboration. Tel peut être le rôle du sport. Ainsi les autorités scolaires se doivent d'inscrire le sport aux programmes, d'étudier les raisons de sa popularité, ses possibilités, ses dangers et de l'orienter vers une utilisation idéale et saine. « Alors », comme le conclut l'auteur, « les heures d'exercice ne seront plus du temps donné au corps et retiré à l'esprit mais du temps et de la peine consacrés à la formation de l'homme. »

G. A.

LE VANNEAU HUPPÉ

« Qui n'a pas mangé de vanneau, n'a pas goûté de bon morceau. » A l'appui de ce dicton de gourmet, un quotidien français d'avant-guerre décrivait la chasse et les mœurs sociales et sympathiques de ce grand voyageur et comment cet intelligent migrateur, si adroit à éviter ses ennemis, ne peut se repentir que de sa trop vive curiosité, cause de sa perte.

Aussi ne vous étonnez pas si de multiples ouvrages d'ornithologie des plus savants aux plus populaires, nous entretiennent de sa vie.

Messager téméraire du printemps, le vanneau quitte à la mi-février ses villégiatures méditerranéennes et rejoint les bandes nombreuses de ses congénères pour se poser parfois sur nos champs gelés. Alors retentit tristement son appel : « ti-huit », la faim le harcèle : où trouver les vers et les limaces ?

Le froid ne l'effraie pas puisqu'il vole jusqu'aux terres arctiques. Son corps en fuseau, ses ailes larges, arrondies, au souple battement lui permettent d'aériennes performances.

Il aime à voir de loin le danger et en avertir la gent ailée des eaux. C'est au début de mars que le gros de la troupe nous arrive pour nicher.

Tandis que la femelle aux ailes plus étroites et moins arrondies creuse de son corps un trou dans le sol tendre d'une plage ou d'une prairie humide, le mâle, après un assez long essor, se livre à des acrobaties aériennes : vols en cercle, montée en « chandelle », piqué vertical arrêté à grands coups d'ailes produisant le bruit du grain secoué sur un van (d'où son nom). Il atterrit enfin, l'aigrette relevée, se balançant au rythme de sa gracieuse démarche. Ses minces pattes brunes ne laissent sur le sable qu'une étoile ou palmette à trois branches.

L'incubation dure quatre semaines. Les œufs bruns, striés ou ponctués de taches plus sombres, donnent le jour à trois ou quatre petits au duvet roux, marbré de noir. Sans négliger la compagnie de ses semblables, le mâle veille et n'hésite pas à effrayer l'agresseur éventuel

par un vol hardi et bruyant. Malheureusement pour lui, ni l'homme, ni le renard ne se laissent intimider dans leur chasse aux œufs très appréciés.

Aux Pays-Bas, riches en eaux et en prés, qu'affectionne le vanneau, une loi prévoyante autorise la récolte de la première ponte, mais non celle de la seconde.

En cas de danger, les petits quittent le trou bordé d'herbes sèches qui leur sert de nid et s'allongent sur le sol où leur duvet foncé les rend invisibles.

Juillet voit s'amonceler les nuages toujours plus grands de leurs vols. La migration reprend la route du sud.

Tous ne partent pas cependant. Quelques-uns restent chez nous et leur cri plaintif qui rappelle celui du chevreau nous invitera en mars prochain à quitter les classes grises pour saluer au bois les premiers amis du printemps. Mais comme les vanneaux sont aussi méfiants que courageux, pour les voir de plus près, posez sur l'herbe, selon les conseils d'un chasseur, un lambeau d'étoffe blanche ou de couleur vive. Vous pouvez aussi l'agiter, paraît-il, avec le même succès. Alors vous admirerez les teintes mordorées du dos, les ailes aux reflets d'acier bleu, le blanc des joues et du ventre, le plastron noir et la petite bande sombre qui souligne un œil brun au regard vif, tandis qu'une fine aigrette accentue encore la grâce de cet oiseau qui a inspiré plus d'un artiste. Sans doute en trouvez-vous dans votre dictionnaire une jolie reproduction, mais essayez vous-mêmes d'en tracer l'agréable profil d'après nature et d'en tirer quelque élément décoratif. Un exemplaire emprunté au musée scolaire vous offrira le plaisir de croquer cet amateur de vers.

(D'après J. Delamain, Brehm et quelques auteurs.) A. TABAN.

INFORMATIONS

POUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES ESTROPIÉS

Le Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides a tenu à Lausanne son assemblée annuelle. Pendant l'exercice 1942, cette institution est venue en aide à 84 estropiés, 68 jeunes gens et 16 jeunes filles. La plupart d'entre eux étaient âgés de 15 à 25 ans. 41 des protégés étaient Vaudois, 9 Neuchâtelois, 9 du Jura bernois, 5 Valaisans, 4 Fribourgeois, 1 Genevois, 2 Tessinois, 11 Suisses allemands et 2 étrangers domiciliés en Suisse romande.

L'activité du Comité romand consiste à rechercher les estropiés pour lesquels une adaptation professionnelle est indiquée. Il voit d'abord si l'instruction et le traitement médical ont été poussés aussi loin que possible, puis il leur aide à choisir une activité qui tienne compte non

seulement de leurs goûts, mais aussi de leurs aptitudes réelles et de leurs difficultés personnelles.

Pour ces 84 infirmes, 19 fois le Comité romand a fonctionné comme « poste d'aiguillage » et indiqué les consultations et œuvres pouvant rendre les services désirés. Il a orienté 13 jeunes gens et jeunes filles, effectué 11 placements, procuré du travail à domicile dans 4 cas, contrôlé la préparation professionnelle de 22 protégés et patronné 37 infirmes. Il a accordé 30 subsides pour un montant de 2533 fr. 89 et obtenu des bourses d'autres institutions pour un montant de 3939 fr. 37.

L'adresse du secrétariat du Comité romand est rue de Bourg 8, Lausanne.

RÉCITATION

PETIT BATEAU

*Mon petit bateau
avec ta voile blanche,
ta coque d'émeraude
et ton air tranquille,
vas-tu à la maraude
parmi les roseaux
ou bien à la pêche
des petits poissons agiles ?*

*T'en vas-tu vers les îles
de sable sous les branches ?
Je crains pour toi la vague
qui court comme une bête :
tu me sembles si frêle...
Reviens, petit bateau.*

VIO MARTIN.

TEXTE LITTÉRAIRE

ARRIÈRE-AUTOMNE

Entre les troches froides et spongieuses d'une herbe que les troupeaux ont broutée pendant tout un long automne, de petites scabieuses ouvrent leur corolle en pelote d'un bleu violacé, des trèfles isolés effrangent un pompon d'une laine irrégulière et fanée, quelques centaurees jacées gardent un peu de leur raideur estivale... Les épervières qu'on délaissait aux beaux jours vous arrachent des cris de joie. Leur capitule luisant éclairera la chambre où la fin du jour est toujours trop précoce en ce moment émouvant et imprécis où une saison s'en va, comme à regret, égarant partout les attributs qui nous la firent aimer...

Venoge.

VIO MARTIN.

Ed. Perret-Gentil.

Répandez autour de vous l'idée des **Retraites populaires**

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel
de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



le calcul
l'école active
le travail manuel

SCHWEIZER & SCHUBIGER WINTERTHUR

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel
Vevey - Montreux - Berne - Bâle

**Lire, c'est échanger des heures d'ennui
contre des heures délicieuses.**

MONTESQUIEU.

...offrez donc des livres !

le cadeau utile à chacun



Fr. 180.-
+ ICHA

Poids 3 kg. 750
Produit Paillard

HERMES
Baby

la petite machine portable

“ Je ne pourrais plus m'en passer...! ” nous disent de nombreux membres du corps enseignant qui apprécient les multiples services que leur rend journellement l'HERMES BABY.

**L
M Campiche S
A**

3, RUE PÉPINET

LAUSANNE

LAUSANNE, 18 décembre 1943

LXXIX^e année — N° 45

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. IL 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



UNE ADRESSE A RETENIR

pour vos perles en bois, perles rocailles (école active, jeux de calcul, trav. man.)

F. RUDIN, BIENNE, RUE DUFOUR 59
(fournisseur des autorités scolaires de plus. cantons)
Matériel pour croix fédér. étoilée du cliché,
25 cm., blanc-rouge, 3 fr. 50.

PHARMACIES POPULAIRES DE GENÈVE

Société coopérative fondée en 1891 par les Sociétés de secours mutuels en cas de maladie.

Angle place et quai des Bergues, 33
Rue d'Italie, 8
Rue de Carouge, 55

Rue de Lausanne, 28
Avenue du Mail, 6
Rue de la Servette, 27

3^{me} SALON DES ARTISTES EN HERBE

organisé par les grands magasins

INNOVATION

S. A.
Lausanne

Encouragez les enfants à participer à cette intéressante exposition de

DESSINS D'ENFANTS

Sur simple demande nous expédions conditions et feuille de participation.



Collectionneurs, demandez le nouveau prix-courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre 50 ct. versés au compte de chèques postaux II 1336.

Ed. S. ESTOPPEY

9, PLACE St-FRANÇOIS, LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.

ZURICH

Famille cultivée accepte des jeunes filles comme pensionnaires, désirant apprendre l'allemand.

Offres sous chiffre L 12658 Z, à Publicitas, Zurich.